



COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT

des SERVICES PUBLICS de SEINE-MARITIME

Monsieur le Préfet
7 Place de la Madeleine
CS 16036
76036 ROUEN CEDEX

Le 28 mars 2024

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1 au 30 avril 2024 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, département, région, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie.

Monsieur le Préfet,

Le 19 mars les agentes et les agents des trois versants de la Fonction Publique - État, Territoriale, Hospitalière - se sont massivement mobilisé.e.s à l'appel de toutes les organisations syndicales.

Ce sont plus de 100 000 agents publics et fonctionnaires qui ont manifesté ou se sont rassemblés dans plus de 130 manifestations et rassemblements.

Dans plusieurs secteurs, les taux de grévistes ont dépassé les 30%.

Elles et ils ont dit leur refus de voir leur pouvoir d'achat encore se dégrader par une année 2024 sans aucune augmentation générale.

Et ce ne sont pas les 25 euros bruts concédés par 5 points d'indice de rémunération, qui en dehors de ne pas régler la perte subie depuis de trop nombreuses années et de compenser l'inflation, continuent de « tasser » les grilles.

La seule solution pour revaloriser valablement et en rattrapage de l'inflation, c'est l'augmentation du point d'indice à 6 € !

Pour les fonctionnaires et agents publics, l'urgence c'est les salaires.

De plus, loin d'annoncer les milliers de créations d'emplois indispensables pour l'accomplissement des missions publiques et l'amélioration des conditions de travail, ou de proposer un plan de résorption de la précarité, qui sont pourtant, avec l'augmentation des salaires, des leviers forts pour augmenter l'attractivité de notre champ professionnel, le gouvernement projette une nouvelle loi « Fonction Publique ».

Ce projet de loi, s'il doit poursuivre l'entreprise de démolition du statut général de la Fonction Publique, s'il doit déréglementer et désorganiser les services dans les collectivités et établissements publics, s'il doit réduire encore les droits des fonctionnaires et des agents publics, s'il doit réduire le droit d'intervention des représentants du personnel, ne résoudra en rien le déficit d'attractivité des services publics territoriaux et de toute la Fonction Publique.

Ce dont ont besoin les fonctionnaires et agents publics, ce sont les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions de service public dans de bonnes conditions, pour les usagers et usagères comme pour eux-mêmes, ce qui s'oppose aux coupes budgétaires dans les crédits socialement utiles que le gouvernement par son ministre du budget met en œuvre pour 2024 et prévoit pour 2025.

Ils et elles n'ont pas besoin de rémunérations « au mérite », porte ouverte à tous les clientélismes, à l'aggravation des discriminations faites aux femmes, par l'accroissement des primes ne comptant pas pour la retraite de surcroît.

Le gouvernement doit entendre cette forte colère et rompre avec les politiques d'austérité, les effets d'annonce sans consultation, sans concertation et sans négociation, à l'instar de l'expérimentation de la semaine en 4 jours.

Pour que nos services publics territoriaux redeviennent attractifs, en plus des mesures de revalorisation générale des salaires, il est nécessaire d'engager des négociations sur la refonte des grilles salariales, indispensables pour une reconnaissance juste des qualifications et de l'expérience, une revalorisation des métiers à prédominance féminine, un déroulé de carrière respectueux de notre statut avec à chaque échelon un gain conséquent de rémunération.

La Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics de Seine Maritime (CSD 76) soutient toutes les initiatives mises en œuvre par les fonctionnaires territoriaux, agent.es publics, salarié.es du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie pour gagner sur leurs revendications locales et nationales.

La CSD 76 reste déterminée pour porter avec les agent-es et salarié-es du champ fédéral leurs revendications et s'inscrit dans tous les appels à grève, mobilisations, manifestations.

Non seulement nous ne tournons pas la page mais nous restons déterminés à lutter pour la justice sociale.

La mobilisation et l'engagement contre toutes les réformes et projets de réformes injustes, infondés et inefficaces sont à l'ordre du jour.

A cet effet, la CSD 76 appelle l'ensemble des fonctionnaires, agent-es publics et salarié.es de notre champ privé à se mobiliser pour :

- L'augmentation générale des salaires,
- L'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et son augmentation à six euros (6 €) en 2024,
- La revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète,
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites,
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesures essentielles pour lutter contre l'inflation, et financer les retraites,
- L'abrogation de la loi dite de Transformation de la Fonction Publique.

Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction Publique » :

- 10 % de temps de travail en moins,
- 10 % d'effectif en plus,
- 10 % de temps de formation,
- le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...),
- rejeter toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite ».

C'est pour toutes ces raisons que la CSD 76 prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les 1er avril 2024, 2 avril 2024, 3 avril 2024, 4 avril 2024, 5 avril 2024, 6 avril 2024, 7 avril 2024, 8 avril 2024, 9 avril 2024, 10 avril 2024, 11 avril 2024, 12 avril 2024, 13 avril 2024, 14 avril 2024, 15 avril 2024, 16 avril 2024, 17 avril 2024, 18 avril 2024, 19 avril 2024, 20 avril 2024, 21 avril 2024, 22 avril 2024, 23 avril 2024, 24 avril 2024, 25 avril 2024, 26 avril 2024, 27 avril 2024, 28 avril 2024, 29 avril 2024, et 30 avril 2024 de 0h00 à 24h00 pour l'ensemble des agent·es de la Fonction Publique Territoriale et pour les salarié·es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Fatma OBLIGIS
Co-animatrice



Natacha LEMAIRE
Co-animatrice



Copie à Monsieur le Président du CDG 76.

Maison CGT – 189 rue Albert Dupuis – 76000 ROUEN
Courriel : services.publics@cgt76.fr